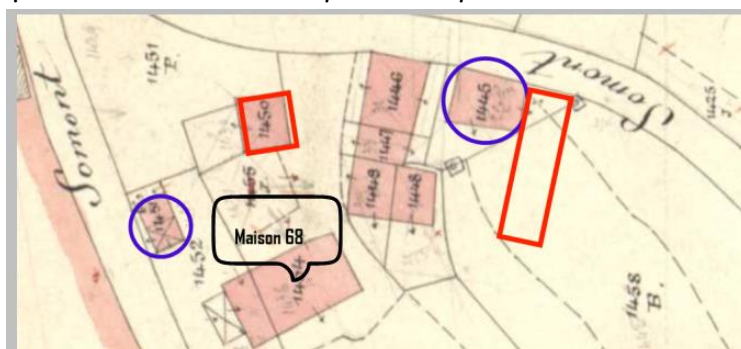


Chapitre 3 Septembre 1853 Dominique Buisson, et sa famille

L'histoire nous apprend qu'il y a un siècle le hameau de Somont comptait déjà 5 demeures

Nous sommes au hameau de Somont, à la maison 68 (recensement de 1848). Cette demeure, Dominique l'a héritée de son père Joseph en 1820.



A cette époque, au Piémont (auquel est rattachée la Savoie), le Code civil affirme le principe d'une puissance paternelle durant toute la vie du père avec quelques atténuations. Dans le même code, les frères peuvent prendre la part successorale de leurs sœurs, réduite à une petite portion légitimaire.

*Le droit successoral connaît toujours un droit de primogéniture *ab intestat* sur toutes les terres et une liberté testamentaire illimitée. La pratique permet des arrangements contractuels comparables aux substitutions et d'éventuelles compensations pour les cadets, souvent contraints d'aller chercher fortune dans la vie professionnelle ou l'émigration.*

Or Joseph (déclaré « laboureur » il a donc des terres à lui) a eu 4 enfants, l'un mort à la naissance, puis Dominique l'aîné vivant, Joseph et enfin Jeanne mais qui est décédée quelques mois après son père.

Joseph a 3 ans au décès de son père et Dominique 6 ans. Ils n'ont pu prendre la suite de l'exploitation, c'est donc sa mère qui a dû gérer le domaine, mais c'est (ou ce sont) les enfants qui avaient hérité.

Dans tous les cas, en 1848, seul Dominique gère les biens de la famille. Sa mère est décédée en 1837 et son frère Joseph a choisi un autre métier, tailleur d'habits. Peut-être a-t-il été formé par François Michaud que nous avons croisé lors du recensement de 1848. En 1848 il est déjà parti s'installer avec sa femme à Tenay.

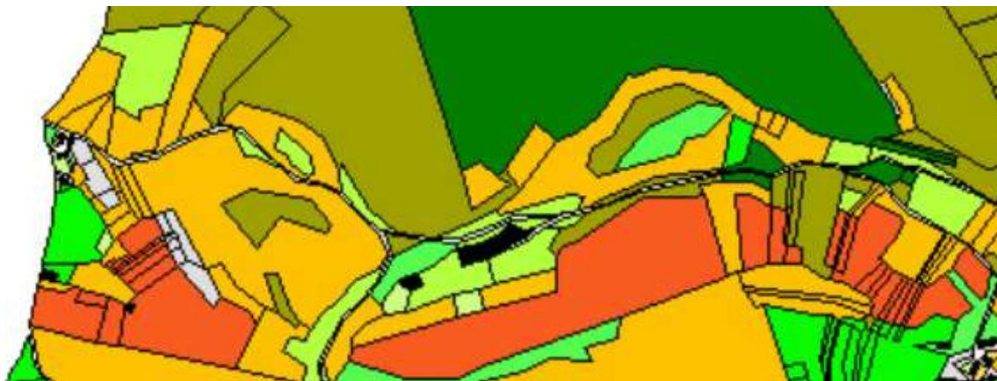
Dans la maison 68 du recensement de 1848

Nous sommes fin septembre 1853 au hameau de Somont à Saint Jean de Chevelu. Il est 18 heures et Dominique (39 ans) vient de rentrer chez lui après avoir déposé les raisins vendangés sur une de ses parcelles, à Gemillieu ou à Monthoux, qui achètent une grande partie de sa récolte et va l'utiliser pour sa vinification avec les autres récoltants. Après une année 1852 difficile avec un hiver glacial et un été caniculaire, la Savoie a vu une année 1853 plus propice à de bonnes récoltes. (Statistiques Météo France) Il y retrouve sa femme Martine (née Machet 42 ans) qui vient de faire souper les quatre plus jeunes enfants ; Joseph(4ans), François(7ans), Noël(9ans) et Claude (11ans).

Sa fille Péronne (14ans) l'a aidée, car Martine est enceinte et proche de l'accouchement. Le fils aîné Joseph (17 ans) lui, revient de Gemillieu où il travaillait aussi sur les vignes des Moiroud.

A cette époque de l'année, c'est une grande majorité des familles qui œuvrent sur les parcelles viticoles, nombreuses, de Saint Jean de Chevelu.

Rien que sur Somont et Gemillieu c'est une grande majorité de vignobles (voir parcelles rouges sur la carte de Dominique Barbelo à partir de la map sarde



- Parcelle (s) bâtie (s) et cour (s)
- Jardin (s) et verger (s)
- Champ (s)
- Pré (s)
- Pré (s), marais
- Teppe (s)
- Pâturage (s)
- Broussailles
- Bois
- Vigne (s)
- Cour (s) et place (s)
- lac (s), étang (s) ...

On perçoit un domaine viticole sur Somont à l'ouest, un sur Gemillieu au centre et un autre sur la Platière à l'est. Le reste est composé de champs et de pré et bois sur le mont de lierre qui surplombe Somont, Gemillieu et Platière. Proche des habitations les vergers et jardins

La demeure familiale

Si nous savons identifier le lieu (voir Annexe : Enquête sur la maison natale), pour ce qui est du décor intérieure nous ne pouvons faire appel qu'à des hypothèses sur la bases des caractéristiques habituelles de l'habitat savoyard au 19ème siècle.



D'après la photo de 1928, la maison est sur deux niveaux. Sous son toit de chaume, les réserves de fourrage et de foin

D'après les différents cadastres elle est composée de deux parties. Une zone principale d'habitation qui perdure de nos jours et une partie bien plus grande (sans doute étable et grange) qui semble avoir disparu après 1937.



L'habitation dispose de son grenier séparés encore visible de nos jours.



Vue actuelle avec projection de la partie disparue vers 1937.

Au premier plan le grenier extérieur

Ce type de construction répond au schéma classique de l'habitat savoyard :

« Sur la face montagne, un accès pour le foin est généralement prévu sous le toit via une levée de grange (cela semble être le cas avec la partie disparue). À l'étage inférieur, les vaches et les habitants se partagent l'espace ; les humains étant situés sur l'adret (la face ensoleillée). (cela est le cas) Enfin, l'étage le plus bas recevait les cochons et les chèvres. (il n'y a

pas de configuration de cetype à priori) Les humains étaient ainsi entourés de tous les côtés par les animaux et profitaient d'un maximum de chaleur.

À l'écart de la maison, le grenier ou mazot permet de stocker les réserves de nourritures et les objets de valeurs des incendies causés par la foudre et par les feux domestiques »

Concernant l'aménagement intérieur nous n'avons que des suppositions attachées aux architecture classique de l'habitat friurale du 19eme siècle. (rez de chaussée pour les animaux et habitation à l'étage. Sous le toit le stockage des foins.



Une grande pièce commune, où s'exécute les travaux journaliers de cuisine, repas, soirée avec une cheminée ou une cuisinière à bois. Une grande table et ses bancs. C'est le domaine de Martine.

Peu être attenante une chambre pour le chef de famille. Et une pour les enfants.

L'ameublement est sans doute simple et issue d'une succession de propriétaires. Certains



proviennent peut être de la fabrique de meuble de Yenne (Maigre) ou ont été réalisés par Marcellin Machet le menuisier (Moulin de la Forest)

La garde robe de Dominique et Martine (et peut être aussi des enfants) a sans doute été réalisé en partie par Josweph, le frère de Dominique (tailleur d'habits à Tenay dans l'ain)

Comme Martine arrive bientôt à terme, Dominique a réinstallé le berceau familial dans la chambre. Il n'y a pas si longtemps que le petit dernier, Joseph, l'a utilisé.



Pendant sa grossesse, bien que rien ne l'indique véritablement, Martine a peut être consulté le docteur à Yenne.

*Bien qu'il ait du participer aux naissances des autres enfants, le docteur **Teixeira** a 70 ans à cette date. Il a sans doute transmis ses patients au jeune docteur **Sébastien Delavenay** qui s'est illustré dans sa jeunesse aux suvetage de plusieurs personnes lors de l'incendie de Yenne en novembre 1846 (Gazette de Lyon 18 novembre 1846 page 4/4).*

*Pour faire face aux éventuelles douleurs ou indisposition liées à son état elle a sans doute fait appel au pharmacien de Yenne, **Laurent Berthet**.*